

L'Écho du Piaf oléronais

Bulletin apériodique (n° 1, février 2011)



Ce bulletin est publié par "Les Amis du Centre de sauvegarde du Marais aux Oiseaux" (association loi de 1901 créée en 2007). Il est destiné à vous informer sur l'activité du centre : bilan annuel (nombre d'animaux pris en charge, causes d'accueil...), portrait d'une espèce, anecdotes et témoignages, conseil du soigneur, infos diverses...

Le Marais aux Oiseaux est une propriété du département de la Charente-Maritime située dans l'île d'Oléron, sur les communes de Dolus et de Saint-Pierre. Implantée au sein d'un espace naturel sensible de quelque 50 ha de bois de feuillus et d'anciens marais salants, cette propriété abrite un centre de sauvegarde (créé en 1982) et un parc de découverte de la faune locale à vocation pédagogique de 10 ha (ouvert au public en 1983).

Le centre de sauvegarde du Marais aux Oiseaux est affilié à l'Union française des centres de sauvegarde de la faune sauvage (UFCS) qui regroupe une quarantaine de centres qui soignent les animaux sauvages en détresse trouvés dans la nature, dans le but de les relâcher par la suite. Ces centres agissent en étroite collaboration avec les vétérinaires. Il est interdit au public de les visiter afin de ne pas perturber les animaux en soins.

Centre de sauvegarde du Marais aux Oiseaux
Les Grissotières
17550 Dolus-d'Oléron
Tél. : 05 46 75 37 54
Fax : 05 46 75 66 25
maraisauxoiseaux@cgl7.fr
www.centre-sauvegarde-oleron.com

BILAN 2010 DU CENTRE DE SAUVEGARDE

Au total, 353 animaux (77 espèces) d'origines très diverses ont été inscrits dans les registres du centre : 322 oiseaux, 14 mammifères et 17 tortues. Comme 30 individus étaient morts à leur arrivée, ce sont donc 323 animaux qui ont été réellement pris en charge (295 oiseaux, 11 mammifères et 17 tortues).

L'acheminement des animaux vers le centre a été effectué en premier lieu par les particuliers qui les ont trouvés, mais aussi grâce au concours actif de plusieurs partenaires, notamment la société de transport de colis 17 France Express, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), Nature Environnement 17 (NE 17), la Garderie départementale de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et bien sûr les pompiers et les vétérinaires.

Les cinq espèces les plus fréquemment notées ont été le Martinet noir *Apus apus* (n = 39), la Tourterelle turque *Streptopelia decaocto* (n = 20), l'Effraie des clochers *Tyto alba*

(n = 19), le Fou de Bassan *Morus bassanus* (n = 19) et la Buse variable *Buteo buteo* (n = 18). Parmi les accueils sortant de l'ordinaire, signalons 13 Cistudes d'Europe détenues en captivité et un Lorient d'Europe *Oriolus oriolus*.

Les mois de juin, juillet et août totalisent 49 % des accueils. Cette période correspond à l'émancipation des jeunes qui sont alors très vulnérables et à l'augmentation du nombre de personnes présentes durant la saison estivale ce qui, bien entendu, accroît les chances de découvrir des animaux en détresse.

Les causes d'accueil ne sont pas représentatives des facteurs de régulation régissant les populations sauvages, mais permettent de se rendre compte de l'impact de certaines activités humaines, sachant que seule une infime partie des oiseaux concernés est récupérée.

Trois causes d'accueil se démarquent très nettement des autres.

– Les collisions diverses (n = 135 ; 38,2 %). Il peut s'agir d'un choc contre un filin, un câble aérien, une vitre... La circulation routière a pu être incriminée pour 46 animaux, parmi lesquels une forte proportion d'Effraies des clochers (n = 10).

– La découverte à terre de jeunes non volants (n = 94 ; 26,6 %). Ce sont le plus souvent des Martinets noirs (n = 25) et des rapaces nocturnes (n = 17) qui ont été apportés.

– Un état apparent d'affaiblissement général (n = 71 ; 20,1 %). La raison en est rarement établie avec certitude (dénutrition, parasitose, maladie ?) faute d'analyses ou d'autopsies systématiques. Le Fou de Bassan (n = 14) est l'espèce la plus souvent notée.

Malgré les soins prodigués, 117 des 323 animaux réellement pris en charge n'ont pas survécu (36,2 %) : 8 d'entre eux ont dû être euthanasiés dès leur arrivée, 71 sont morts dans les 24 heures suivant leur accueil et 38 autres les jours suivants.

Les animaux qui ont gardé des séquelles trop importantes pour subvenir par eux-mêmes à leurs besoins vitaux (n = 3), par exemple une fracture mal résorbée, ont, quant à eux, été transférés dans le parc de découverte du Marais aux Oiseaux en compagnie de congénères.

Ce sont donc 203 animaux qui ont retrouvé la liberté, soit 62,8 % de ceux réellement pris en charge.

PORTRAIT SUCCINCT D'UNE ESPÈCE ACCUEILLIE AU CENTRE DE SAUVEGARDE EN 2010

Le Petit-duc scops *Otus scops*

Élément méditerranéen de l'Ancien Monde, ce hibou se rencontre principalement dans le sud de l'Europe, dans le nord-ouest de l'Afrique, ainsi qu'en Asie, jusqu'en Sibérie occidentale.

L'espèce se porte plutôt bien à Oléron qui abrite plus de la moitié des effectifs de la région Poitou-Charentes : jusqu'à 252 mâles chanteurs y ont été recensés en 2005.

D'une longueur totale de 16 à 20 cm, le Petit-duc scops *Otus scops* ne pèse que 60 à 135 g, pour 53 à 64 cm d'envergure (la femelle est un peu plus grande que le mâle). C'est sans conteste le plus petit des rapaces nocturnes de l'île d'Oléron qui compte trois autres espèces nicheuses : l'Effraie des clochers *Tyto alba*, la Chevêche d'Athéna *Athene noctua* et le Hibou moyen-duc *Asio otus*.

Le Petit-duc scops habite préférentiellement les milieux ouverts ou semi-ouverts ; les vieux vergers, les parcs bordés de prairies de fauche ou pâturées, ou encore les bois de feuillus parsemés de clairières sont ses lieux

de prédilection. Il est exceptionnel de le voir dans la journée car il se dissimule le long d'un tronc, son plumage couleur écorce lui assurant alors un parfait camouflage.

Entre autres caractéristiques, cet oiseau se nourrit, non pas de micromammifères comme bien d'autres chouettes et hiboux, mais essentiellement de gros insectes, surtout des sauterelles, des papillons et des phasmes.

Lors des appariements en mai-juin, les mâles délimitent leur territoire, qui n'est guère étendu (moins de 100 ha), en répétant inlassablement, à intervalles réguliers, toutes les 2 à 3 secondes, un "tiou" plutôt grave. Ce chant peut parfois être confondu avec celui d'un petit crapaud, l'Alyte accoucheur *Alytes obstetricans*, qui n'est pas présent à Oléron. Mais de grâce, ne le comparez surtout pas au signal de recul d'une benne à ordures comme cela nous a été dit à plusieurs reprises !

Au crépuscule, vous êtes assurés d'entendre plusieurs mâles se répondre de loin en loin si

vous empruntez par exemple la piste cyclable qui longe la lisière de la forêt domaniale des Saumonards, au nord de Boyardville (commune de Saint-Georges-d'Oléron) ou bien celle qui traverse le bois de la Martière, au sud de Chéray (commune de Saint-Pierre-d'Oléron).

Ce cavernicole adopte volontiers les nichoirs : 129 ont été posés par le Marais aux Oiseaux depuis 1982 ce qui a permis de suivre plus de 310 nichées. Le diamètre idéal pour le trou d'envol est de 6,5 cm : plus petit, le nichoir risque d'être squatté par l'Étourneau sansonnet *Sturnus vulgaris* qui en devient indélogeable ; s'il est trop grand, l'Effraie des clochers peut alors entrer et détruire la nichée.

S'il n'y a pas de cavités, le Petit-duc scops se contente d'un vieux nid de rapace ou de corvidé. La ponte compte en moyenne 4 à 5 œufs blancs qui donneront 2 à 3 jeunes volants.

Le Petit-duc scops est un migrateur au long cours qui nous quitte fin septembre, début octobre, pour se rendre en Afrique tropicale, du Sénégal au Kenya. Pour l'anecdote, un jeune oiseau bague au nid à Saint-Georges-d'Oléron en 1986 a été repris en Côte-d'Ivoire le 27 janvier 1987, sur ses quartiers

LE CONSEIL DU SOIGNEUR

Tout comme les autres rapaces nocturnes, les jeunes Petits-ducs scops quittent le nid avant de savoir voler. Ils se déplacent alors maladroitement pendant quelques jours, d'une branche à l'autre. C'est la période de tous les dangers. Il leur arrive parfois de tomber à terre où ils deviennent des proies faciles pour les prédateurs terrestres.

Bien des personnes apportent dans un centre de sauvegarde les jeunes rapaces nocturnes qu'elles trouvent à terre. C'est effectivement ce qu'il faut faire si et seulement si l'oiseau en

d'hivernage, soit à plus de 4 300 km de son lieu de naissance.



Le statut du Petit-duc scops est globalement jugé défavorable. L'évolution des pratiques culturelles est la principale cause avancée pour expliquer sa raréfaction. En effet, les gros insectes dont il se nourrit diminuent suite à l'emploi massif de produits phytosanitaires qui, de surcroît, l'expose à un risque d'empoisonnement. Par ailleurs, l'arrachage des haies et des bosquets effectué lors des remembrements le prive de sites potentiels de nidification.

À cela, il convient d'ajouter une mortalité non négligeable due à la circulation routière. Enfin, et ce n'est pas le moins grave, la dégradation accentuée des milieux naturels en Afrique tropicale ne favorise certainement pas l'espèce.

question est manifestement blessé (aile pendante, patte cassée...) car il est alors condamné à une mort certaine.

Dans le cas contraire, il convient de le remettre sur une branche à au moins 2 m de hauteur. Contrairement à une idée reçue très répandue, ses parents, qui sont dans le voisinage, ne l'abandonneront pas parce qu'il aura été manipulé par des humains (leur odorat est très peu développé) et continueront à l'élever jusqu'à ce qu'il puisse se débrouiller tout seul, et cela bien mieux que dans n'importe quel centre de sauvegarde !

LE P'TIT QUIZ DE L'ÉCHO, LE P'TIT QUIZ, LE P'TIT...

Trois p'tites questions sur les rapaces nocturnes (réponses en bas à droite)



**MAIS POURQUOI AI-JE PERDU TOUTES MES
PLUMES SUR LE VENTRE ?**

Réponse A : je manque de calcium

Réponse B : je suis très vieille

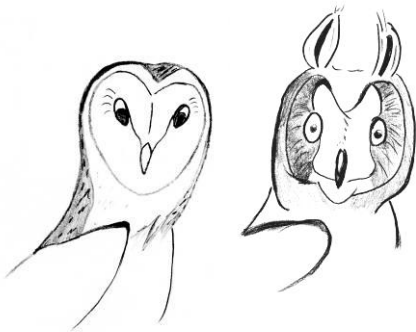
Réponse C : je couve

QUI SOMMES-NOUS ?

Réponse A : un couple de hiboux (femelle à gauche et mâle à droite)

Réponse B : une chouette (à gauche) et un hibou (à droite)

Réponse C : un jeune hibou (à gauche) et un hibou adulte (à droite)



**QUEL NICOIR CE PETIT-DUC SCOPS VA-T-IL
BIEN POUVOIR OCCUPER ?**

Réponse A : le nicher de gauche (trou d'envol de 3,6 cm)

Réponse B : le nicher du milieu (trou d'envol de 6,5 cm)

Réponse C : le nicher de droite (trou d'envol de 10 cm)

